

**COMMUNE  
DE  
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg – Campagne

Date de convocation : 15 décembre 2011

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 décembre 2011**

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 13

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - PFISTER Hubert - REMOND Xavier - UGE Brigitte

Absents excusés : FUCHS Didier - OSTER-SCHALL Albert

**DCM 46-2011**

1 – Commande publique

1.4 – Autres contrats

**Avenant à la convention avec la Préfecture du Bas-Rhin relative à la télétransmission des actes budgétaires.**

Le Conseil Municipal,

**VU** la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2009 adhérant à la procédure de télétransmission par voie électronique CDC FAST des actes soumis au contrôle de légalité ;

**VU** la convention souscrite en date du 22 mars 2010 entre la Préfecture du Bas-Rhin et la Commune de WINGERSHEIM relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

**Considérant** qu'il y a lieu de dématérialiser la transmission des documents budgétaires via l'application TOTEM :

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la télétransmission des documents budgétaires par l'application Totem mise gratuitement à la disposition des communes par le Ministère de l'Intérieur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire un avenant à la convention relative à la télétransmission du 22 mars 2010.

*(adoptée à l'unanimité)*

**DCM 47-2011**

1 – Commande publique

1.3 – Convention de mandat

**Convention avec FRANCE TÉLÉCOM pour la mise en souterrain du réseau rue de la Forêt et Faubourg de la Robertsau.**

Le Conseil Municipal,

**VU** le programme de voirie 2012 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2011 décidant la mise en souterrain des réseaux secs dans la rue de la Forêt et Faubourg de la Robertsau ;

**VU** la proposition de FRANCE TÉLÉCOM :

- **CONFIRME** la dissimulation des lignes aériennes de FRANCE TÉLÉCOM rue de la Forêt et Faubourg de la Robertsau
- **APPROUVE le devis établi par FRANCE TÉLÉCOM pour ses prestations d'étude et de raccordement des maisons** (câblage) estimé à :
  - **2.100 € HT** pour la rue de la Forêt
  - **3.700 € HT** pour le Faubourg de la Robertsau
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

*(adoptée à l'unanimité)*

## 1 – Commande publique

## 1.1 – Marchés publics

**Travaux de voirie rue de la Forêt et Faubourg de la Robertsau : attribution du marché.**

Le Conseil Municipal,

**VU** le programme d'aménagement de voirie sur la Commune de WINGERSHEIM inscrit au contrat de territoire ;

**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau **N2I à INGWILLER** par délibération du 15 mai 2008 pour l'aménagement du Faubourg de la Robertsau ;

**VU** l'appel à concurrence conformément au Code des Marchés Publics ;

**VU** l'estimation arrêtée par le maître d'œuvre à 155.000 € HT ;

**VU** les offres réceptionnées en Mairie en date du 5 décembre 2011 à 12H00 :

➤ Ets TRABET	153.090,00 €	EUROVIA	106.950,00 €
➤ Ets SCREG EST	119.779,00 €	Ets ADAM	121.075,00 €
➤ Ets SOTRAVEST	148.808,50 €	Ets WICKER	108.408,50 €
➤ Ets GARTISER	127.565,00 €	Ets SATER	115.680,00 €
➤ Ets RAUSCHER	111.682,50 €	Ets GCM	155.793,00 €

**VU** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 12 décembre 2011 ;

**VU** l'analyse technique et le tableau comparatif des offres résultant des critères de sélection,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- **DÉCIDE** d'attribuer les travaux de voirie à l'entreprise WICKER à SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN pour un montant de **108.408,50 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à conclure le marché de travaux et signer tous les documents administratifs se rapportant à son exécution.

*(adoptée à l'unanimité)*

-----  
DCM 49-2011

## 1 – Commande publique

## 1.7 – Actes spéciaux et divers

**Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.**

Le Conseil Municipal,

**VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

**Considérant** que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

**Considérant** que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**Considérant** que la démarche de mise en place du Document Unique a été réalisée selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin et que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été validé par le Service Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**Considérant** que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

**Considérant** que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité :

- **DÉCIDE** de valider le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- **S'ENGAGE** à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels
- **SOLLICITE** auprès du Fonds National de Prévention la subvention accordée au vu de la signature de la convention de subvention entre la Commune et le Fonds National de Prévention.

*(adoptée à l'unanimité)*

1 – Commande publique

1.3 - Convention de mandat

**Restauration de la maison du garde-vignes : convention avec le Lycée « Le Corbusier ».**

Le Conseil Municipal,

**VU** sa délibération en date du 3 février 2011 décidant d'effectuer des travaux sur le site de la maison du garde-vignes et de confier les travaux de restauration de la maisonnette au Lycée « Le Corbusier » à ILLKIRCH ;

**VU** la convention de partenariat proposée par le Lycée précisant ce qui suit :

- fourniture du bois de charpente et structure :	2.700,00 €
- maçonnerie :	1.500,00 €
- couverture :	900,00 €
- frais pédagogiques :	2.290,00 €
- frais de déplacements :	608,00 €
- assurance RC :	190,35 €

après avoir pris connaissance du diagnostic et de l'évaluation de la mission :

- **CONFIE** au Lycée « Le Corbusier » à ILLKIRCH la mission de restauration de la maisonnette en colombages du garde-vignes pour un **montant total** estimatif de **8.188,35 €**
- **DÉCIDE** de prendre directement en charge les fournitures
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Lycée « Le Corbusier » sur la base de **3.088,35 €** correspondant aux frais pédagogiques, de déplacements et d'assurance.

*(adoptée à l'unanimité)*

DCM 51-2011

7 – Finances locales

7.1 : Décisions budgétaires

**Transfert de crédits – décision modificative.**

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2007 décidant de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2007 désignant le Bureau ESPAYS, en qualité de maître d'œuvre ;

**VU** le calendrier de la procédure ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

**VU** les frais y afférant ;

**VU** les crédits restants au compte 202 du Budget Principal 2011 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de compléter ces crédits sur l'exercice 2011 :

- **DÉCIDE** d'effectuer les opérations comptables suivantes :

**Dépenses d'investissement**

Article 202 – Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme :	+ 5 000 €
Article 020 – Dépenses imprévues :	- 5 000 €

*(adoptée à l'unanimité)*

Pour extrait conforme  
Le Maire : FREUND Bernard



*(Signature of Bernard Freund)*